



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2023



FINANCES

Vote du budget principal 2023

Après le vote du Débat des Orientations Budgétaires le 7 mars dernier, place à la présentation et au vote du budget principal qui se présente de façon équilibrée à hauteur de 29 269 037 € sur la section de fonctionnement et 19 061 367 € en investissement.

Parmi les éléments significatifs de ce budget, il faut retenir :

- Des produits de service (en recettes) attendus pour 2,1 M€
- Des taux d'imposition inchangés
- Des dotations et subventions estimées à 2,7 M€
- Un autofinancement prévisionnel de la section d'investissement de 3,7 M€
- Un remboursement en capital de 3,4 M€
- Des dépenses d'équipement à hauteur de 11,1 M€ de crédits nouveaux et 2,4 M€ de dépenses reportées

Quatre orientations majeures conduisent la politique de travaux :

- Améliorer le cadre de vie (aménagement de la place Rose Goudard, construction d'un pumtrack etc.)
- Travaux de voirie (Chemins de la Muscadelle et des Dames Roses, rond-point de Villevieille)
- Investir pour réduire nos futures dépenses (rénovation éclairage public, travaux de toiture avec isolation, changement de menuiseries etc.)
- Construction du cinéma

HABITAT & PATRIMOINE

Des subventions pour ravalement de façade

Dans le cadre du conseil municipal du 28 mars, des subventions ont été accordées pour des ravalements de façades d'immeubles situés en centre-ville. L'occasion de rappeler que la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue conduit depuis plusieurs années une « Opération Façades », qui a pour objectif d'améliorer l'habitat, de préserver et valoriser le patrimoine bâti dans le périmètre du centre ancien. L'objectif est celui de susciter auprès des habitants un désir de revalorisation de leur patrimoine, en vue d'améliorer l'image du centre ancien grâce au ravalement de façades, en apportant une aide publique, sous forme de subvention équivalente à 30% du montant des travaux, plafonné à 7 622 € par immeuble.

